

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 8 mai 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
Catherine Fortier-Pesant, greffière
et Stéphanie Martin, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-05-152 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy
appuyé par la conseillère Natalia Pereira
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 7.1 Achat de billets – Soirée souper-théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité Ville en santé Pincourt
- 7.2 Achat de billets – Souper du maire de la Ville de l'Île Perrot
- 7.3 Achat de billets – La tablee de l'habitant – Musée régional de Vaudreuil - Soulanges
- 7.4 Installation de signalisation – Interdiction de stationnement – Rues Paré, Pasteur, Parmentier
- 7.5 Octroi de contrat – Services techniques en urbanisme

ADOPTÉ

2018-05-153 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx
appuyé par le conseiller Daniel Lauzon
et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ

2018-05-154 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon
appuyé par le conseiller Jean Fournel
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2018, au montant de **96 779,91 \$**.

ADOPTÉ

2018-05-155 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2018 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2018, au montant de **1 771 219,55 \$**.

ADOPTÉ

2018-05-156 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), la trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉ

2018-05-157 RÈGLEMENT 460-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 460 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR PLUVIAL ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION AUX FINS DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES QUI SE DÉVERSENT DANS LA BAIE MADORE – ADOPTION

Considérant que le Règlement no 460 décrétant une dépense et un emprunt de 2 275 000 \$ pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore est entré en vigueur le 16 août 2008;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 460 par le Règlement no 460-2 afin de modifier les bassins de taxation et diminuer le montant de l'emprunt prévu au règlement à 1 015 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement présenté, à la séance du 10 avril 2018.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no **460-2** modifiant le règlement numéro 460 décrétant une dépense et un emprunt pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore.

ADOPTÉ

2018-05-158 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-13, LOT 2 070 327 (1451, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite modifier les matériaux de la galerie avant de sa résidence;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-13 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

-57-

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-13**, lot 2 070 327 (1451, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉ

2018-05-159 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-14, LOT 2 068 166 (2586, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un étage avec une marge avant de 8 m plutôt que 19,31 m tel que prescrit à la réglementation, puisque l'arrière du terrain se situe dans une zone à risque de mouvement de sol;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que dans le cas d'une construction assujettie au Règlement sur les PIIA, l'article 5.3.2 du Règlement de zonage no 437 permet que l'empiètement dans les marges de recul et les distances des lignes de terrain soient augmentés ou diminués si cela a pour but le respect des objectifs et critères contenus au Règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-14**, lot 2 068 166 (2586, boulevard Perrot) conditionnellement à ce que, du côté de l'entrée gauche du garage, un mur végétal opaque soit installé entre la limite du coin avant de la résidence et celle du coin avant du garage.

ADOPTÉ

2018-05-160 **DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2018-15, LOT 2 068 191 (2685, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite construire une remise visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2018-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la demande de PIIA no **2018-15**, lot 2 068 191 (2685, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉ

-58-

Monsieur le conseiller Bernard Groulx s'est absenté de 20h01 à 20h02 pendant la présentation de la résolution suivante.

2018-05-161 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-12, LOT 5 887 771 (35, RUE YVETTE-BRIND'AMOUR)

Considérant qu'une erreur s'est produite lors de la conception des plans de construction par le professionnel et que le requérant souhaite donc pouvoir construire une résidence avec un coefficient d'emprise au sol de 0,27 plutôt que d'un maximum de 0,25 tel que prescrit à la réglementation;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement de zonage no 437;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2018-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu **d'accepter** la demande de dérogation mineure no **2018-12**, lot 5 887 771 (35, rue Yvette-Brind'Amour) telle que présentée.

ADOPTÉ

2018-05-162 APPEL D'OFFRES POUR COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES FEUILLES D'AUTOMNE – REGROUPEMENT AVEC LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET AUTRES VILLES

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer le devis et de procéder à un appel d'offres en regroupement pour les services de collecte, transport et disposition des feuilles d'automne pour l'année 2018 avec 4 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adhère au regroupement (Ville de Vaudreuil-Dorion et autres villes et municipalités intéressées) et confie à la Ville de Vaudreuil-Dorion le mandat de préparer les documents d'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues pour les services de collecte, de transport et de disposition des feuilles d'automne pour l'année 2018 avec 4 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉ

2018-05-163 APPEL D'OFFRES POUR COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES – REGROUPEMENT AVEC LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION ET AUTRES VILLES

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer le devis et de procéder à un appel d'offres en regroupement pour les services de collecte, transport et disposition des déchets domestiques pour les années 2019, 2020, 2021 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2022 et 2023.

-59-

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot adhère au regroupement (Ville de Vaudreuil-Dorion et autres villes et municipalités intéressées) et confie à la Ville de Vaudreuil-Dorion le mandat de préparer les documents d'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues pour les services de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques pour les années 2019, 2020, 2021 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2022 et 2023.

ADOPTÉ

2018-05-164

APPEL D'OFFRES POUR ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) – REGROUPEMENT AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19):

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023.

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot confie à l'UMQ, le mandat d'analyser les soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

-60-

s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉ

2018-05-165 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE – PROJET DES RUES MADORE ET GÉRALD-GODIN

Considérant que dans le cadre du projet de construction des infrastructures des nouvelles rues Madore et Gérald-Godin, les Services techniques ont procédé à une demande de prix auprès de 3 laboratoires pour le mandat de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au **Laboratoire GS Inc.** au montant maximal de **9 000 \$** plus taxes applicables pour un mandat de contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre pour le projet des rues Madore et Gérald-Godin.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 521 et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710.

ADOPTÉ

2018-05-166 AUTORISATION DE DÉPENSE – AMÉNAGEMENT DU TOIT DU CHALET DU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant que le toit du chalet du Parc des Éperliers doit être aménagé afin d'éviter que des personnes puissent y circuler.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser une dépense maximale de **4 300 \$** plus taxes applicables afin d'aménager le toit du chalet du Parc des Éperliers en y installant notamment des bacs à fleurs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-725-10-419 et 02-725-50-628.

ADOPTÉ

2018-05-167 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-19 – ENTRETIEN PAYSAGER DU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager du Parc des Éperliers;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et

-61-

ouvertes le 3 mai 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **22 750,00 \$** plus taxes applicables à **Paysagiste et Dénéigement NJ (9203-2531 Québec Inc.)** pour l'entretien paysager du Parc des Éperviers, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-19.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-545.

ADOPTÉ

2018-05-168 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2018-17 – ACHAT D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE NEUVE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'une rétro-excavatrice neuve;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 3 mai 2018;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **120 500,00 \$** plus taxes applicables à **Équipement Moore Ltée.** pour l'achat d'une rétro-excavatrice neuve, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres GT2018-17.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans et imputée au poste budgétaire 22-300-00-410.

ADOPTÉ

2018-05-169 **OCTROI DE SUBVENTION – LES SCOUTS 16^E ÎLE PERROT**

Considérant que lors de la Journée de la Terre, tenue le samedi 21 avril 2018 au Carrefour Notre-Dame, les Scouts 16^e Île Perrot ont ensaché environ 1046 sacs de compost pour vendre aux résidents au coût de 1 \$ le sac;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au montant de **1 000 \$** aux **Scouts 16^e Île Perrot.**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-728-10-473.

ADOPTÉ

2018-05-170 **AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2018**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la fermeture du boulevard Virginie-Roy du côté direction ouest entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine du vendredi 13 juillet au lundi

16 juillet 2018 pour la tenue de l'événement Notre-Dame en fête.

ADOPTÉ

2018-05-171 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE

Considérant que dans le cadre du projet de médiation culturelle réalisé par la Ville en collaboration avec l'École de la Samare et l'artiste Jonathan Valentine consistant à créer un œuvre collective sur une partie du trottoir adjacent au Parc des Éperviers sur le boulevard Virginie-Roy.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la fermeture à la circulation du côté direction ouest du boulevard Virginie-Roy, entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine lorsque cela sera nécessaire pour assurer la sécurité des participants lors de la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

2018-05-172 COURSE DE L'ÉCOLE DE LA SAMARE – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT

Considérant que l'École de la Samare a soumis une demande d'autorisation afin d'organiser un événement de course sur route sur le territoire de la Ville le mercredi 23 mai 2018.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'accepter que l'École de la Samare tienne un événement de course sur route sur le territoire de la Ville le mercredi 23 mai 2018 de 13h à 14h15 à partir de l'école jusqu'au Parc des Éperviers en suivant le boulevard Virginie-Roy jusqu'à la rue Rivelaine.

ADOPTÉ

2018-05-173 OCTROI DE SUBVENTION – LES SKIEURS DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription de la part des Skieurs de l'Île;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer à l'organisme **Les Skieurs de l'Île Inc.** un soutien à l'inscription pour les 167 inscriptions de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour la saison 2017-2018 à 5 \$ chacune soit pour un total de **835 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉ

2018-05-174 SOIRÉE BÉNÉFICE MILLE ET UNE HUÎTRES – CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima organisera la 4^e édition de sa soirée bénéfice Mille et une huîtres le vendredi 19 octobre prochain;

Considérant que la Ville accepte d'agir comme partenaire et présentateur pour cette soirée et qu'elle obtient 6 billets pour cette soirée;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences*

municipales (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le versement d'une somme de **5 000 \$** à titre de contribution pour cette soirée.

Que 6 représentants de la Ville soient autorisés à participer à l'événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉ

2018-05-175 ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE EXCEPTIONNELLE DE L'AGAIP

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'acheter 4 billets au coût de 100 \$ chacun, pour un total de **400 \$** plus taxes applicables pour la soirée exceptionnelle de l'**Association des gens d'affaires de l'Île Perrot**, qui se tiendra le 23 mai 2018 et d'autoriser 2 membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-131-00-419.

ADOPTÉ

2018-05-176 REMISE DE PRIX ET DE RÉCOMPENSE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT

Considérant que le 11 avril dernier, la Ville a reçu le prix annuel du mérite patrimonial du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la création et la diffusion d'un bottin de toponymie officialisée et que ce prix était accompagné d'une récompense de 375 \$;

Considérant que le bottin de toponymie officialisée a été rédigé par la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de remettre la récompense au montant de **375 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'Île Perrot**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-02-992.

ADOPTÉ

2018-05-177 AUTORISATION DE DÉPENSE – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET ACHAT DE MOBILIER HÔTEL DE VILLE

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un nouveau bureau au deuxième étage de l'Hôtel de Ville et que cet ajout nécessitera certains travaux de rénovation.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat au montant de **8 775 \$** plus taxes applicables à **Construction Serge Leduc Inc.** pour les travaux de rénovation qui doivent être effectués à l'Hôtel de Ville.

Qu'une dépense additionnelle au montant maximal de **5 000 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour l'acquisition de mobilier et de classeurs.

-64- Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-100-00-110.

ADOPTÉ

2018-05-178 **PROTOCOLE D'ENTENTE – SERVICE DE NAVETTES FLUVIALES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Beauharnois souhaitent offrir au public un service de navettes fluviales entre leurs villes au cours de la saison estivale 2018.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la responsable du développement et des relations avec le milieu à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec Navark Inc. et la Ville de Beauharnois pour un service de navettes fluviales pour la saison estivale 2018.

Qu'une dépense au montant maximal de **20 700 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour ce projet.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-655-00-419 et 02-655-00-345.

ADOPTÉ

2018-05-179 **MAIN LEVÉE – ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE – PROJET MILLÉNIUM II PHASE II – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par Daniel Lauzon appuyé par Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une main levée concernant l'acte de garantie hypothécaire avec la compagnie **9130-0723 Québec Inc.** concernant le lot **5 887 769** pour le projet domiciliaire Millénium II Phase II (prolongement de la rue Yvette-Brind'Amour).

ADOPTÉ

2018-05-180 **ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le jeudi 5 juillet 2018 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la **Ville de Pincourt** et d'autoriser 2 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉ

2018-05-181 **ACHAT DE BILLETS – SOUPER DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de procéder à l'achat de 2 billets pour le souper du maire de la Ville de l'Île Perrot, au coût de 75 \$ chacun pour un total de **150 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à assister à ce souper qui se tiendra le vendredi 1 juin 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉ

2018-05-182 **ACHAT DE BILLETS – LA TABLÉE DE L'HABITANT – MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de procéder à l'achat de 2 billets pour La Tablee de l'habitant, qui se tiendra le vendredi 8 juin 2018 au Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges au coût total de 50 \$ chacun pour un total de **100 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉ

2018-05-183 **INSTALLATION DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUES PARÉ, PASTEUR, PARMENTIER**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de permettre l'installation de panneaux « **interdiction de stationner** » dans les courbes des rues Paré, Pasteur et Parmentier.

ADOPTÉ

2018-05-184 **OCTROI DE CONTRAT – SERVICES TECHNIQUES EN URBANISME**

Considérant le besoin du Service d'Urbanisme de la Ville de remplacer temporairement l'une de ses ressources en inspection.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat à **L'Atelier Urbain Inc.** au montant maximal de **15 000 \$** pour les services d'une ressource temporaire en urbanisme pour une période de 14 semaines.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-611-00-419.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'avril 2018 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du 24 avril 2018 – CCU.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
